



PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE

**Direction du pilotage interministériel et des moyens
Guichet unique ICPE / Pôle enquêtes publiques**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Travaux de réhabilitation du pont de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE

Il sera procédé à une enquête publique du jeudi 24 septembre 2015 au samedi 7 novembre 2015 inclus, ayant pour objet les travaux de réhabilitation du pont de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE et d'adjonction d'une passerelle dédiée aux mobilités douces, opération d'aménagement du réseau routier national RN 151, présentée par la Direction Interdépartementale des Routes Centre Est (DIRCE).

Les pièces du dossier comportant notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale seront déposés pendant 45 jours consécutifs à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE ainsi qu'à la mairie de LA CHAPELLE-MONTLINARD, soit du jeudi 24 septembre 2015 au samedi 7 novembre 2015, afin que le public puisse en prendre connaissance aux heures habituelles d'ouverture des bureaux.

Un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur sera déposé à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, pendant toute la durée de l'enquête afin que le public puisse y formuler éventuellement ses observations, lesquelles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, M. Gérard MILLERAND, à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE, siège de l'enquête.

Les observations pourront également être adressées au préfet par voie électronique à l'adresse suivante : [PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR](mailto:_PREF-ICPE-CONTACT-PUBLIC@NIEVRE.PREF.GOUV.FR) avant la fin de l'enquête. Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais.

L'avis d'enquête ainsi que le résumé non technique et l'avis de l'autorité environnementale seront consultables sur le site internet de la préfecture de la Nièvre : www.nievre.gouv.fr.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique.

M. Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE les :

- jeudi 24 septembre 2015 de 9H00 à 12H00
- vendredi 2 octobre 2015 de 14H00 à 17H00
- samedi 10 octobre 2015 de 9H00 à 12H00
- mardi 13 octobre 2015 de 14H00 à 17H00
- lundi 19 octobre 2015 de 9H00 à 12H00
- mercredi 28 octobre 2015 de 14H00 à 17H00
- samedi 7 novembre 2015 de 9H00 à 12H00

En cas d'empêchement, il sera remplacé par son suppléant, M. Claude BRAIDY, architecte en retraite.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être demandées est M. Gilles CARTOUX - Chef du service ingénierie routière de Moulins – DIRCE – 20 rue Aristide Briand – CS 20091 – 03403 YZEURE cedex.

.../...

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la préfecture de la Nièvre - Guichet unique ICPE/Pôle enquêtes publiques, à la sous-préfecture de COSNE-COURS-SUR-LOIRE, ainsi qu'aux mairies de LA CHARITÉ-SUR-LOIRE et LA CHAPELLE-MONTLINARD (Cher) aux heures d'ouverture des bureaux, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de la procédure, le Préfet de la Nièvre délivrera soit une autorisation de travaux assortie de prescriptions, soit un refus motivé par arrêté préfectoral.